

Un curieux „Projet de Bibliothèque cantonale“ en 1850

Il est singulier de constater que, dans une période de prospérité comme le fut le XVIII^e siècle valaisan¹, on ne rencontre, semble-t-il, aucune initiative en vue de susciter ou de favoriser l'établissement d'une bibliothèque publique destinée à élever le niveau de la culture générale dans le pays, en mettant à la disposition de toutes les classes de la société un ensemble plus ou moins important de livres.

De nombreux jeunes gens du Valais, ecclésiastiques et laïques, se rendaient alors à l'étranger pour y faire leurs études, à Montpellier, à Besançon, à Milan, à Turin, à Vienne en Autriche, dans les universités d'Allemagne. Ils avaient l'occasion d'apprécier l'utilité des bibliothèques qu'ils fréquentaient et, quand ils rentraient au pays, la plupart emportaient dans leurs bagages, outre leurs livres d'études, les ouvrages qu'ils avaient achetés ou qu'ils avaient reçus en dons de leurs amis.

Quant aux officiers et aux soldats qui accomplissaient du service à l'étranger, ils avaient également l'occasion de se familiariser avec des bibliothèques et d'y acquérir le goût de la lecture. Dans leurs garnisons, les soldats avaient aussi parfois une bibliothèque à leur disposition ; il en est même qui rapportèrent chez eux quelques volumes marqués de l'ex-libris d'un régiment²...

Sans doute, parmi ces Valaisans qui ont étudié ou servi à l'étranger, certains se sont constitué des bibliothèques personnelles ; quelques-unes, fort remarquables, ont été conservées jusqu'à nos jours³, mais elles n'ont jamais été qu'à l'usage de particuliers

¹ Dans le seul dizain de Conches, qui comptait 3 à 4000 habitants, on ne construisit pas moins de 70 églises et chapelles en l'espace de 150 ans. — Cf. A. Carlen, *250 Jahre Studententheater im deutschen Wallis 1600—1800 (1850)*, dans *Vallesia*, t. V, 1950, p. 239.

² Par exemple du régiment de Bontems (2^e Suisse) et du régiment suisse de Freuler, qui figurent sur des volumes entrés dans les collections de notre Bibliothèque cantonale.

³ Cf. M.-J. de Rivaz, *Une bibliothèque valaisanne au XVIII^e siècle*, dans *Vallesia*, t. II, 1947, pp. 167-178.

privilégiés et de leurs amis. Toutefois, il est aussi arrivé que, une fois établis dans un bourg ou dans un village de la plaine du Rhône, des Valaisans instruits, cultivés, mais de moyens modestes, ont regretté de ne pas retrouver dans le pays, dans une mesure plus réduite certes, quelques-uns de ces avantages que leur avaient offerts pendant leurs études les villes étrangères. Nous le savons grâce au témoignage de l'abbé Etienne Gard (1719-1758), de Bagnes, qui avait étudié la théologie à Besançon et à Vienne en Autriche, et qui était demeuré en outre trois ans dans cette dernière ville en qualité de précepteur avant de rentrer en Valais, où il allait assumer les fonctions de secrétaire de l'évêque J.-J. Blatter, en sa résidence de la Majorie. Rédigeant la relation de ses premiers voyages (car il en fera encore d'autres à Genève, à Aoste, à Rome, en Chablais), Gard écrivait en effet, en 1748, à propos de son séjour à Vienne :

« C'est un charme dans ces grandes villes où les gens de lettres peuvent lire dans ces bibliothèques, peuvent avoir tous les livres qu'ils souhaitent et en profiter ; surtout les pauvres écoliers qui n'ont pas de quoi en acheter ; au lieu que dans ce pays, il faut croupir dans l'ignorance et même oublier ce que l'on a appris dans les pays étrangers, faute de livres : la meilleure bibliothèque et que l'on estime le plus ici [*c'est-à-dire à Sion, en Valais, où Gard écrit ses souvenirs*], c'est une étable remplie de vaches, ou un grenier garni de pièces de viande salée, ou une cave remplie de fromages : voilà les meilleurs auteurs ! Cela est pardonnable pour un père de famille qui a des enfants à nourrir, mais intolérable pour un ecclésiastique qui ne doit cultiver que l'esprit ⁴. »

A l'époque du Département du Simplon, on vit surgir, à Sion, dès la mise en place de l'administration française, un éphémère *cabinet de lecture* ⁵. Mais une institution de ce genre n'a qu'un but récréatif ; elle ne remplit pas le rôle d'une bibliothèque publique, qui est destinée à recueillir d'abord des ouvrages instructifs, des instruments de travail. Aussi l'érudite chanoine Anne-Joseph de Rivaz, qui la mentionne dans ses *Mémoires historiques*, ne regarde-t-il pas cette innovation d'un œil favorable :

« Il y eut aussitôt, écrit-il, un café à Sion qui n'en avait jamais eu ; puis un billard et, enfin, sous prétexte de nous tirer de notre ignorance, une bibliothèque de livres d'histoire, de poètes, de romans, qu'on loua aux amateurs. Ce qui ne fit rien moins que plaisir à l'évêque, au curé et au clergé de la ville ⁶. »

⁴ *L'Histoire de mes voyages*, dans *Vallesia*, t. VII, 1952, p. 60.

⁵ Il s'agit sans doute du *Cabinet littéraire de Pouillet à Sion*, dont M. A. Comtesse a publié l'ex-libris, une étiquette typographiée. « Selon une tradition orale, conservée dans des familles sédunoises, ce cabinet aurait existé sur le Grand-Pont, dans l'appartement occupé par Mme Vve Adrien de Riedmatten, en face de la maison Bruttin-Rey. » — A. Comtesse, *Les Ex-libris valaisans antérieurs à 1900*, dans *Ann. Val.*, 1^{re} série, t. VI (1926-1928), pp. 105-106.

⁶ A.-J. de Rivaz, *op. cit.*, Archives cantonales, à Sion, fonds de Rivaz, manuscrit 63, p. 164.

Etablissant plus tard le bilan de l'occupation française, A.-J. de Rivaz revient sur ce cabinet de lecture qu'il condamne sévèrement :

« Ajoutez cependant aux maux que le séjour des Français a faits au pays, l'introduction à Sion de deux cafés-billards, et surtout d'un cabinet de lecture, qui fut une occasion, sous prétexte d'y propager la langue française et d'y faire connaître notre littérature, d'y introduire force romans libertins (après leur départ, on en a retiré quelques-uns d'infâmes des mains de nos demoiselles) et même de livres contre la religion⁷. »

Il fallut attendre jusqu'au milieu du XIX^e siècle la réalisation d'une bibliothèque publique, sous l'impulsion du conseiller d'Etat Charles-Louis de Bons, chef du département de l'Instruction publique⁸.

Toutefois, quelques années auparavant, Gaspard Stockalper de la Tour, alors secrétaire-archiviste à la Chancellerie d'Etat, avait élaboré un « projet de Bibliothèque cantonale », dont un heureux hasard, au cours de travaux de cataloguement, vient de nous faire découvrir le texte imprimé⁹.

⁷ *Ibidem*, p. 211.

⁸ Cf. notre article *La Bibliothèque cantonale du Valais*, dans *Ann. Val.*, 2^e série, t. V (1943-1945), pp. 91-112.

⁹ Né en 1808, Gaspard Stockalper était un fils de Maurice, châtelain de Brigue, député à la diète fédérale, conseiller d'Etat de 1832 à 1840, et de Françoise d'Augustini, fille du fameux grand-bailli. « Après avoir achevé ses études classiques chez les jésuites de Brigue, raconte J.-B. Bertrand, qui a brièvement retracé sa carrière (*Notices sur quelques intellectuels valaisans : I. Gaspard Stockalper de la Tour*, dans *Ann. Val.*, 1^{re} série, t. I (1916-1917), pp. 76-79), il fréquenta l'Ecole de Droit, à Sion, dirigée déjà alors par le Dr Etienne Crompt, et fut reçu notaire en décembre 1831. Se vouant ensuite au métier des armes... il entra au service de Piémont dans le régiment Savoie-Cavalerie. Mais à la fin de l'année 1833 déjà, le jeune officier revenait au pays, sans toutefois déposer l'uniforme, car il servit dans le contingent cantonal, où il parvint au grade de capitaine d'état-major. » En 1840, Stockalper fut peu de temps secrétaire à l'inspection des ponts et chaussées dont son père le conseiller d'Etat était le chef ; puis, après les élections de mai 1843, quand le gouvernement évolua dans un sens nettement conservateur, Stockalper rentra dans l'administration où il accomplit toute sa carrière, d'abord au département de l'Intérieur en qualité de secrétaire, puis à la chancellerie, en qualité de secrétaire également, et enfin d'archiviste, jusqu'à sa mort en 1873. Stockalper consacra les loisirs que lui laissait sa charge à des recherches historiques, et publia quelques ouvrages dont J.-B. Bertrand loue les qualités d'objectivité (« Il est plein de bonne foi et de droiture, exempt de passion et d'esprit de chicane ; il n'oublie jamais qu'il est gentilhomme. » — *Op. cit.*, p. 78).

Nous pouvons compléter de la manière suivante la liste des publications de Stockalper, que donnent J.-B. Bertrand (*op. cit.*, pp. 76-79) et D. Imesch (art. *Stockalper*, dans *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, t. VI, 1932, p. 367) :

— *Aktenmässige Darstellung der Ereignisse im Kanton Wallis seit den fünfzig letzten Jahren*, Sitten, L. Advokat, 1847, 278 pages.

— *Denkschrift über den Zweck der Stiftung und die Proprietätsfrage der Klöster zu Brig, Sitten, Calpini-Albertazzi*, 1848, 20 pages.

Ce projet, dont nous ne connaissons qu'un unique exemplaire en langue allemande, a pour titre : *Entwurf einer Kantonal-Bibliothek* ; il a été imprimé à Sion par Calpini-Albertazzi, en 1850, et comprend sept pages.

Analysons d'une manière détaillée ce texte. Stockalper commence par exposer la situation du livre dans le canton :

Les livres qui, en Valais, gisent dispersés dans mille recoins, constituent sans doute, écrit-il, une des richesses matérielles et spirituelles les plus improductives du pays : ils croupissent dans la poussière ; ils sont rongés des mites ; ils sont enfermés chez des gens qui ne les connaissent pas, qui savent encore bien moins les employer ; ils ont ainsi perdu toute valeur et toute utilité.

Ces livres, dont quelques-uns précieux et rares, doivent exister en grand nombre : rappelons-nous que, depuis des siècles, nos étudiants en ont rapporté des universités étrangères ; que, chaque année, les libraires en introduisent une quantité importante ; que leur usure est en général insignifiante. Ils doivent même être d'autant plus nombreux qu'il n'y a pas, dans le canton, de bibliothèque publique : l'homme instruit est contraint de se procurer personnellement les ouvrages dont il a besoin, sinon « il se trouve comme jeté sur une île, par conséquent privé de tous les moyens d'étendre ses connaissances ou de les fonder ».

Or, les livres qu'il désire consulter existent dans le pays : ils croupissent précisément dans un vieux bahut, au grand chagrin de leur propriétaire qui souhaite s'en débarrasser et qui les céderait à n'importe quel prix.

Dans les autres pays, il y a non seulement des bibliothèques publiques où sont rassemblés les ouvrages concernant toutes les diverses disciplines, mais encore de véritables ventes aux enchères périodiques, ce qui est utile aussi bien à la science qu'aux possesseurs de livres. Mais, comme de telles ventes aux enchères ne sont pas réalisables chez nous, du fait de notre situation géographique, il faut ménager les moyens de tirer de l'oubli les ouvrages qui se trouvent dans le canton, de les rendre accessibles et, par conséquent, de les « revaloriser ».

— *Beilagen zur Aktenmässigen Darstellung der Ereignisse im Kanton Wallis seit den fünfzig Jahren*, Sitten, F. Penon, 1850, 92 pages.

— *Geschichte der Reformation und Revolution 1520-1547*. — Tel est le titre donné par D. Imesch (*op. cit.*, p. 367). Il s'agit sans doute d'un travail demeuré manuscrit et que cite déjà G. Oggier (*Die Reformation im Lande Wallis (1522-1604)*, dans *Monat-Rosen*, t. 32, 1888, p. 293) sous titre : *Über die Reformation und Revolution im Wallis, manuscript*.

Ajoutons encore, écrit dans le même sens que le projet que nous allons analyser :

— *Entwurf zu einer Vervollständigung des Kantonal-Archivs, durch Ein-sendung der Verzeichnisse der in Zehnten-, Gemeinden- und Privatarchiven befindlichen Dokumenten in den Landesarchiven*, Sitten, 1869, 4 pages.

« Si tel n'est pas le cas, nous perdrons chaque année un grand nombre de livres que nous pourrions acquérir à moitié prix en Valais, si l'amateur connaissait un vendeur éventuel. L'homme instruit, le prêtre, le professeur, le juriste, le médecin, l'historien, le botaniste, le minéralogiste, le cultivateur, l'artiste, l'artisan même, se privent d'un bon nombre de livres qu'on trouverait à emprunter ou à acheter sinon sur place, en tout cas dans le canton. Finalement, les livres deviennent un héritage presque sans valeur. »

Qui ne collaborerait à faire disparaître ces inconvénients dont souffre notre patrie dans son isolement ? Qui ne voudrait contribuer à la vulgarisation des disciplines en ouvrant toutes les sources qui leur permettent de croître et de fleurir sur notre sol ; à faciliter aux jeunes gens qui ont achevé leurs études l'accès des trésors que lègue le savant blanchi sous le harnais, et à tirer ces richesses du tombeau où elles sont ensevelies ?

« On objectera que c'est le sort inévitable des vieux livres, surtout en notre siècle volage, de perdre leur valeur. Mais l'ancienneté et la rareté accroissent celle d'autres livres. Plus tard, on recherchera toutes les productions de l'esprit, même si souvent elles ne renferment que peu de passages originaux dont la postérité tire des conclusions auxquelles l'auteur lui-même n'a jamais songé. »

D'ailleurs, la vérité est immortelle ; les œuvres immortelles, qui ne sont jamais jetées au rebut, continuent, par delà les siècles, à exercer leur influence sur l'humanité.

« Même les livres les plus récents deviennent vieux, et le siècle présent pourrait bien demeurer plus pauvre en œuvres immortelles que le XVIII^e siècle. »

Comment donc, dans l'intérêt de leurs propriétaires, dans l'intérêt des gens instruits et dans celui des sciences, comment utiliser au mieux les livres qui existent dans le canton ?

Stockalper envisage trois possibilités :

« Le premier moyen, et le plus naturel, pour atteindre ce but, serait la création d'une *bibliothèque cantonale* où, pour une somme modique, l'on emprunterait au moins les ouvrages les meilleurs et les plus rares.

« Un autre moyen, pour atteindre ce but au moins partiellement, serait la création d'une *société de lecture* (*eine Bibliotheksgesellschaft*) qui, grâce à des cotisations annuelles, constituerait un fonds littéraire assez important, auquel tous les membres auraient ordinairement accès.

« Un troisième moyen serait l'établissement d'une *librairie*, c'est-à-dire d'un commerce de livres organisé aussi bien en vue de la vente qu'en vue du prêt avec un délai déterminé.

« Si des institutions analogues ont généralement été introduites en Suisse et dans presque tout le monde civilisé, on a toutefois de nombreuses raisons de douter qu'une *seule* d'entre elles soit réalisable dans notre petit pays. Nous ne pouvons les attendre ni du zèle des Valaisans en faveur du développement des sciences, ni de l'intérêt général, car l'organisation du pays, le luxe qui appauvrit propriétés publiques et privées du haut en bas de l'échelle sociale, l'intérêt mesquin et surtout l'indifférence impardonnable que l'on manifeste à l'égard des buts scientifiques, limitent étroitement toute perspective.

« Tout ce que l'on ose proposer provisoirement, consiste dans l'édition d'un catalogue des livres se trouvant dans le pays. »

Voici comment Stockalper organise l'édition de ce catalogue :

« Tous ceux qui ont des livres à acheter, à vendre, ou des ouvrages à compléter ou à louer, à échanger ou à troquer ; ou seulement celui qui souhaite la publication du catalogue général des livres du canton, fournit un inventaire quelconque, mais aussi complet que possible de ses livres, et s'engage à accepter le catalogue imprimé à 1 batz de monnaie fédérale la feuille.

« Dans ce catalogue, tous les ouvrages, documents et manuscrits que l'on peut trouver dans le canton, à acheter ou non, seront réunis autant que possible, répartis par classes, et publiés sans y insérer le nom de l'auteur.

« Pour les livres, etc., à vendre, on indiquera le prix.

« Toutes les lettres, catalogues de livres ou autres envois seront, à l'occasion, adressés signés à l'archiviste de l'Etat, qui les transmettra aux amateurs.

« Les cahiers déchirés ou fortement souillés, les calendriers et autres qui n'ont aucun intérêt scientifique ne sont pas acceptés. Pour les œuvres incomplètes, on signalera ce qui manque. En outre, à côté du titre de l'ouvrage, on indiquera le format, le nombre de volumes ; le tout écrit très lisiblement.

« L'édition de ce catalogue ne doit être considérée que comme une tentative destinée à déterminer s'il y a, dans le canton, les éléments qui offrent la perspective et l'espoir d'une coopération scientifique. En tout cas, un tel catalogue, s'il arrive à être quelque peu complet, doit devenir un important document de la littérature nationale. »

Et l'auteur conclut :

« Le soussigné, qui peut consacrer ses heures de loisir à cette entreprise profitable, se flatte de l'espoir que chacun reconnaîtra et favorisera le but de cette tentative scientifique et par conséquent s'efforcera aussi d'agir auprès des tiers, afin que lui-même soit mis en mesure de réaliser aussi complètement et aussi rapidement que possible cette intéressante édition. »

* * *

En vérité, il ne s'agit pas, à proprement parler, d'un projet de bibliothèque cantonale, comme le donnerait à croire le titre ; il s'agit d'un projet de catalogue général des livres qu'on peut trouver dans le canton.

Après avoir exposé d'une manière pertinente la situation des vieux livres en Valais, au milieu du XIX^e siècle¹⁰, Stockalper demande avec raison qu'on les tire de l'oubli et qu'on ménage un moyen de les rendre accessibles et utiles. Les solutions qu'il préconise à cet effet sont toutes trois dignes de retenir l'attention.

La première serait donc la création d'une Bibliothèque cantonale. La *Bibliothèque Nationale*, qui apparaît pour la première fois,

¹⁰ Cette situation n'a pas évolué d'une manière très sensible en l'espace d'un siècle ; sans connaître le projet de Stockalper, nous avons exposé un point de vue analogue dans notre article *Vieux livres... vieux papiers...* paru dans l'*Almanach du Valais*, 1951, pp. 155-157.

semble-t-il, en 1823, était alors en quelque sorte une bibliothèque privée à l'usage du gouvernement et de l'administration. Mais, dès 1848, cette bibliothèque se transforme pour devenir une bibliothèque publique. Le texte de Stockalper laisse entendre que cette transformation, en 1850, n'a guère progressé ; elle ne sera en effet achevée que quatre ans plus tard, en 1853 ; la nouvelle Bibliothèque cantonale aura pour but de « procurer aux personnes qui désirent s'instruire le moyen de le faire sans être obligées d'acheter elles-mêmes des ouvrages souvent dispendieux ». Son premier règlement, du 14 janvier 1864, en déterminera le caractère public et gratuit ¹¹.

Est-ce que ce projet Stockalper, dont Ch.-L. de Bons a probablement eu connaissance, a favorisé dans une certaine mesure la création de notre Bibliothèque cantonale ? Nous ne saurions le dire, car nous n'avons que fort peu d'indications sur ces années de transformation.

D'ailleurs, Stockalper se borne à mentionner cette solution, sans s'y arrêter et sans même esquisser un schéma d'organisation. On peut tout au plus remarquer que, s'il envisage un établissement public, il subordonne encore le prêt des livres au paiement d'une location.

A notre connaissance, il n'existait pas alors en Valais une société de lecture, qui est la seconde solution envisagée. Quinze ans plus tard, on verra bien naître la bibliothèque de la Société du Casino de Sion, fondée en 1865 ; mais cette bibliothèque ne constitue pas une fin en soi, elle n'est qu'un des moyens qu'utilise la société pour atteindre les buts qu'elle se propose : « resserrer les liens de la société sédunoise en lui procurant la facilité de se rencontrer et de jouir des agréments d'une bonne compagnie ; fournir aux autres citoyens du canton et à nos Confédérés que leurs affaires appellent au chef-lieu, un point de réunion où ils auront l'occasion de se voir et de s'apprécier ¹² ».

La troisième solution, « l'établissement d'une librairie, organisée aussi bien en vue de la vente que du prêt avec un délai déterminé », ne constitue pas une innovation. Il y avait en effet, à Sion, à cette époque, au moins deux librairies. D'abord celle de l'imprimeur Calpini-Albertazzi, dont les annonces publicitaires dans le *Courrier du Valais* et dans le *Bulletin officiel du canton du Valais*, offraient au public non seulement les ouvrages imprimés par ses soins, comme l'*Annuaire officiel*, le *Haus-Kalender*, les travaux du chanoine Berchtold, mais encore toutes sortes de nouveautés et d'actualités (histoire, classiques, descriptions et voyages, politique, statistique, livres de lectures, etc.). En outre, le libraire et relieur

¹¹ Cf. notre article *La Bibliothèque cantonale du Valais*, déjà cité, pp. 91-92.

¹² *Règlement de la Société du Casino de Sion*, Sion, impr. Ch. Steinbach, 1865, p. 3.

Joseph-Antoine Schmid, originaire d'Argovie, tenait encore un cabinet littéraire¹³. Ce n'étaient sans doute que de modestes librairies. En dépit des offres de Calpini-Albertazzi — « On peut se procurer par la même librairie tous les livres concernant les différentes branches des sciences, des arts, de la littérature, du commerce, des métiers, etc.¹⁴ » — elles n'étaient pas organisées pour jouer le rôle auquel songeait Stockalper.

Celui-ci, toutefois, doute que l'on puisse mettre sur pied en Valais un seul des établissements qu'il préconise ; il lui faut bien constater chez nous une indifférence analogue à celle que dénonçait l'abbé Etienne Gard au milieu du XVIII^e siècle. Il n'insiste pas. Il se contente de faire une proposition préalable plus modeste ; il suggère d'éditer un catalogue des livres disponibles en Valais : ouvrages à acheter, à vendre, à compléter, à louer, à échanger. Il expose en détail la manière de l'établir.

Nous ignorons si le projet de Stockalper a rencontré un écho dans le pays. En tout cas, il n'a pas été signalé, en 1850, dans les journaux contemporains, *Courrier du Valais* et *Bulletin officiel*. Mais cette proposition d'un catalogue n'était qu'en apparence plus modeste et plus facile à réaliser que les trois solutions d'abord préconisées. En réalité, elle exigeait un effort personnel de recherche, de triage, de rédaction, qu'il était sans doute présomptueux d'attendre des intéressés éventuels. C'est pourquoi, semble-t-il, on ne trouve pas trace d'un commencement de réalisation.

André DONNET

¹³ Il faut souhaiter que M. Léon Imhoff, dans la suite des monographies qu'il consacre aux imprimeurs valaisans, réservera une place aux petites librairies du XIX^e siècle. — La Bibliothèque cantonale, à Sion, possède deux types d'ex-libris de Schmid. M. le Dr A. Comtesse les publiera dans la nouvelle édition qu'il prépare de ses *Ex-libris valaisans*.

¹⁴ Cf. par exemple *Bulletin officiel*, 1849, p. 341, ou p. 455.